

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 102

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 82

À la première phrase de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« ci-dessus »

les mots :

« aux 1° et 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.